



## Conseil d'Administration des 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2006

Présents : Monique Ansquer, Gilles Basquin, Jacques Bettenfeld, Jean-Charles Bouillot, Claude Bouligaud, Philippe Bouthemy (le 1<sup>er</sup>), Joël Delplanque, Marcel Dijoux, Jean-Pierre Feuillan Georges Format, François Garcia, Michel Grout, Jean-Louis Guichard, Laurent Jançon, Jean Laterrot, Jean-Claude Legal, Jean Lelong (le 2), Christian Liénard, Odile Marcet, Jean-Claude Moreau, Michel Oncins, Claude Perruchet, Michel Persiaux, Jean-Paul Renaud, Patricia Saurina, Jacques Taillefer (le 1<sup>er</sup>)

Excusés : Francis Arnault, Evelyne Beccia, Jean Férygnac, Pierre-Michel Ferry, Jean-Pierre Habay, Alain Koubi, Francis Serex, Alain Smadja

Assistent : Jean-Pierre Lacoux, Philippe Bana (le 1<sup>er</sup>), Olivier Mangin

sous la présidence de André Amiel

### Vendredi 1<sup>er</sup> décembre

La séance est ouverte à 17h15, au siège de la FFHB.

1 – Le procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration des 3 et 4 mars 2006 est adopté.

2 – Le Conseil d'Administration accueille Jean-Louis Guichard et Michel Oncins nouveaux membres désignés, conformément à l'article 14.13 des statuts, en remplacement de Véronique Pecqueux-Rolland et de Grégory Anquetil., démissionnaires (voir procès verbal de la réunion du Bureau Directeur du 28 octobre 2006, point 4.1).

### 3 – Communication - Marketing

Le Conseil d'Administration entend une présentation de Georges Vanderchmitt, Président de Carat Sport, relative à la stratégie globale de communication-marketing mise en place pour la FFHB.

### 4 – Championnat du Monde 2007

4.1 - Le Conseil d'Administration entend des présentations de Michel Jacquet, Directeur Général et de Dominique Bouziane, Directeur des sites, relatives au championnat du Monde féminin 2007 :

- point sur l'organisation,
- plan de communication.

4.2 – Après avoir évoqué les conséquences du maintien de journées de compétitions pendant le championnat du Monde, et en avoir débattu, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des membres présents le gel de toutes les compétitions organisées par la FFHB et ses structures déconcentrées, à tous les niveaux (national, régional, départemental) du 1<sup>er</sup> au 16 décembre 2007. Des contacts seront pris pour évoqué ce sujet au regard des compétitions organisées par la LNH.

4.3 – Jean-Charles Bouillot fait le point du plan d'actions périphériques, dont la déclinaison au niveau national constitue un fil rouge fédérateur qui doit permettre à chacun de participer à l'évènement. L'objectif est que chaque club s'implique dans les actions et participe à la fête finale. Une mobilisation franche et visible sur tout le territoire ne peut-être que bénéfique au Handball. Les actions proposées sont facteurs de renforcement ou de création des liens que peut tisser un club, un Comité une Ligue avec et dans son environnement.

Les différentes étapes sont les suivantes :

- J – 365, les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2006. Des actions sont menées par les Ligues sur 25 points d'animations pour sensibiliser à l'organisation et lancer la première phase de la billetterie (vente uniquement aux Ligues, Comités et clubs) ;

- 8 mars 2007 : journée de la femme. Chaque club aura désigné une femme active impliquée (bénévole, joueuse, entraîneur, arbitre, jeune dirigeante, mère de joueur ou joueuse, ...) qui sera son Hand'bassadrice, et qui aura pour rôle d'informer son club et d'imaginer un projet d'animation à l'échelon local en liaison avec les instances fédérales, et de transmettre les idées.

- 20 juin 2007 : tirage au sort des poules du Mondial.

- septembre 2007 : mise en route des dernières actions avant le Mondial.

- novembre 2007 : opérations « Mosaïque » et « Ballon qui roule ».

- de janvier à août 2008 : opérations post-Mondial – pré-Olympiques.

Parallèlement, les COLOs, Ligues et Comités ont leurs programmes d'actions spécifiques.

Les détails des différentes organisations seront communiqués par le groupe de pilotage du plan d'animations périphériques. Toutes les actions menées feront l'objet d'un bilan.

Un programme d'actions a également été défini avec les fédérations affinitaires, qui doit être décliné par les Ligues, les Comités et les clubs.

Des contacts avec de nouveaux acteurs (dont l'Artisanat) sont en cours pour des actions dans les clubs.

Des billets ont été réservés dans le cadre du plan d'animations périphériques et seront répartis suivant les résultats des actions menées par les clubs.

4.4 – André Amiel informe le Conseil d'Administration qu'à la demande du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, des actions de communication communes devront être faites avec la Fédération Française de Rugby, organisatrice de la coupe du Monde de Rugby en septembre – octobre 2007.

## 5 – Relations internationales

André Amiel évoque le conflit entre l'EHF et l'IHF qui porte essentiellement sur :

- le mode de fonctionnement de l'IHF (décisions prises dans des conditions non statutaires),

- la propriété des droits relatifs aux compétitions continentales qualificatives pour les championnats du Monde.

Des motions seront présentées par l'EHF au prochain congrès de l'IHF (avril 2007), sur lesquelles la position de la FFHB est fondée sur le respect des textes statutaires actuels pour la prise de décision (par le congrès et non par l'exécutif).

## 6 – Relations avec la LNH

### 6.1 – Dans le domaine de l'arbitrage

François Garcia fait le compte rendu de la réunion tenue le 24 novembre suite aux difficultés de début de saison, et à laquelle ont participé : André Amiel, Philippe Bana, Joël Delplanque, François Garcia et Alain Koubi pour la FFHB, Alain Smadja, Nicolas Bernard, Etienne Capon, Christophe Jeannot, Louis Morales et Alain Poncet pour la LNH.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- la communication (absence de communication, manque de complicité, échanges non maîtrisés, flexibilité des règles de jeu) ;

- le rôle du délégué LNH (compétences, gestion et formation, encadrement et contrôle, répartition des tâches, contrôle antidopage) ;

- les tables de chronométrage (niveau de compétence, formation, notion d'indépendance, adaptabilité du matériel pour affichage des sanctions) ;
- les espaces marketing des arbitres (clarification des contrats marketing, accord LNH sur les espaces marketing des arbitres, visibilité et contrepartie) ;
- Les indemnités des arbitres (professionnalisme, déplacements, contrôles, harmonisation des barèmes D1F/D1M, situation fiscale et sociale, lien de subordination).

#### 6.2 – Dans le domaine médical

La LNH est maintenant dotée d'une commission médicale, présidée par Dominique Savelli, médecin élu au Comité Directeur de la LNH et composée des médecins des clubs.

Dans le cadre du rapprochement souhaité entre la commission médicale fédérale et celle de la LNH, une réunion est prévue le 7 janvier 2007 à l'INSEP, à l'occasion du Challenge Maranne, entre Laurent Jançon, Gérard Juin, Dominique Savelli et Pierre Sébastien pour échanger sur le suivi longitudinal et l'encadrement des populations communes LNH/FFHB (équipes de France) et sur la continuité du suivi de leur dossier médical.

Le Conseil d'Administration s'étonne de la demande de la LNH de partage avec la FFHB de la prise en charge des frais des médecins et kinésithérapeutes de la LNH à l'occasion du rassemblement prévu lors du challenge Maranne.

#### 6.3 – Intégration de la D1 féminine

Jacques Taillefer fait le point de l'avancée de ce dossier, qui constitue un véritable catalyseur du Handball féminin :

- l'objectif reste l'aboutissement pour la saison 2007 – 2008, sans descendre à moins de huit clubs,
- la commission mixte FFHB/LNH a effectué un audit du statut des joueuses (et pris en compte les conséquences de l'application de la Convention Collective Nationale du Sport),
- les écarts entre le cahier des charges qui serait imposé par la LNH et la réalité actuelle des clubs ont été identifiés.

### 7 – Arbitrage

François Garcia présente un premier bilan du programme de préparation physique des arbitres des groupes 1 et 2 qui doivent s'adapter au niveau de jeu Elite de plus en plus rapide et exigeant.

Après s'être assuré de leur bonne santé physique, biologique et cardiologique, ce programme a pour but de leur permettre de se maintenir dans une condition physique optimale qui leur garantisse lucidité et contrôle jusqu'au terme des rencontres les plus difficiles.

Un suivi médical longitudinal a ainsi été mis en place selon un protocole et une périodicité des contrôles médicaux définis par la commission médicale nationale. Dans le respect du secret médical, les médecins préviendront les préparateurs physiques et les arbitres concernés de tout problème spécifique à surveiller ou à améliorer.

Un nouveau test physique a été mis en place. En effet, le test de Cooper était un test d'endurance. Or un arbitre court effectivement entre 2,5 et 3 kms pendant un match, mais en faisant plus d'une centaine d'accélération de 25 mètres. Un test de terrain type Vam Eval permet de connaître, et donc de travailler, sa capacité de récupération après chaque accélération.

De même, un bilan morphodynamique a été instauré pour diagnostiquer une gêne articulaire ou tendineuse qui pourrait devenir une entrave importante à une bonne gestion de fin de match. Leur traitement par un programme d'étirements et de musculation individualisé permettra à l'arbitre de rester en faculté optimale d'observation malgré la répétition des accélérations et des arrêts plus ou moins brusques occasionnée par le Handball moderne.

Ainsi, le travail mis en place depuis deux ans a convaincu les arbitres de leur nécessaire implication. De leur côté, les entraîneurs constatent au quotidien l'amélioration de la condition physique des arbitres. Les préparateurs physiques et les médecins répondent par contact direct aux questions des arbitres tout au long de la saison, après blessure ou maladie diminuant passagèrement leur état de forme.

Il devient alors plus facile de se consacrer à la technique arbitrale, comme un joueur peut améliorer sa technicité individuelle et collective quand la condition physique n'est plus un problème pour lui.

## 8 – Activité Juridique

Jacques Bettenfeld rend compte au Conseil d'Administration de deux affaires concernant les agents sportifs :

- recours formé auprès du tribunal administratif de Cergy Pontoise contre la décision fédérale ayant recalé un candidat à l'examen d'agent sportif de Handball ;
- activité d'un agent n'ayant pas la licence d'agent sportif de Handball et répertorié agent Handball sur un site Internet espagnol. La commission des agents a examiné ce cas, et décidé de ne pas engager d'action dans la mesure où il n'y a pas d'activité d'entremise avérée ni preuve de rémunération.

## 9 – Technique – Développement

Philippe Bana intervient pour faire le point sur la situation des équipes de France pour avant les échéances européenne (féminines) et mondiales (masculins). Il fait également un bilan concernant les équipes juniors et jeunes.

## 10 – Assises du Handball

10.1 – André Amiel remercie Patricia Saurina pour la quantité et la qualité du travail qu'elle a effectué pour coordonner l'élaboration du document de synthèse des assises (le groupe de rédacteurs comprenait également : Daniel Costantini, Joël Delplanque, Jean Férygnac, Alain Koubi, Georges Potard et François Rongeot,).

10.2 – Joël Delplanque présente le document au Conseil d'Administration. Ce document sera l'objet d'une diffusion à destination des Ligues dont la livraison est prévue avant le 20 décembre.

La séance est levée à 20h45

## **Samedi 2 décembre**

La séance est ouverte à 9h, au siège de la FFHB.

## 11 – Projet informatique

11.1 - Claude Perruchet présente un bilan après cinq mois d'utilisation de Gest'hand. Lors du débat qui suit cette présentation, plusieurs sujets sont évoqués :

- l'insatisfaction des Ligues de ne pas pouvoir procéder à l'extraction des données relatives aux licenciés, ce qui perturbe notablement leur fonctionnement interne : la nouvelle architecture technique qui doit être installée répondra à ce souci avec l'affectation d'un serveur de base de données dédié aux exports complexes ;
- l'implication des clubs pour la saison 2007-2008 : la formation de l'ensemble des clubs à l'utilisation de Gest'hand devra être entreprise au plus tôt par les référents des Ligues et des Comités (une assistance fédérale pourra être envisagée pour les Ligues qui le souhaiteraient);
- les conséquences de l'implication des clubs : le bordereau d'adhésion dans sa forme actuelle (liasse de trois exemplaires) sera supprimé et une nouvelle procédure d'enregistrement et de validation devra être définie, prenant éventuellement en compte un nouveau mode de gestion des certificats médicaux.

11.2 – Christian Liénard annonce que des propositions d'améliorations et d'évolutions de Gest'hand seront faites par la Ligue Nord – Pas de Calais.

11.3 - Pour prendre en compte la surcharge occasionnée aux Ligues par la saisie des licences en début de saison, et sur proposition de la commission des finances, le Conseil d'Administration décide, sous réserve que le résultat de l'exercice 2006 de la FFHB s'avère bénéficiaire, de leur accorder une aide dont le montant sera calculé en fonction de ce résultat et au prorata du nombre de licences saisies à fin décembre 2006.

## 12 – Préparation de l'assemblée générale 2007

### 12.1 – Vœux des Ligues

La commission nationale des statuts et règlements s'est réunie le 26 octobre pour examiner la recevabilité des vingt quatre vœux envoyés par les Ligues. Sept vœux ont été déclarés irrecevables et retournés aux Ligues avec un courrier motivé. Préalablement, deux vœux émanant directement de clubs ou de Comités, ou sans avis de la Ligue, avaient été renvoyés à leurs auteurs. Ces vœux ont été transmis à l'ensemble des commissions, qui doivent retourner leurs avis en même temps que leurs propres propositions, au plus tard pour le 31 décembre 2006. Ils ont également été transmis pour avis au Conseil des Présidents de Ligue et au Conseil des Présidents de Comité.

### 12.2 – Contribution Mutualisée des Clubs au Développement

Après que Georges Format ait rappelé les conditions de la mise en œuvre du nouveau dispositif pour la saison 2006-2007, ainsi que les évaluations en cours au travers de questionnaires adressés aux Ligues et aux Comités, le Conseil d'Administration débat sur la prise en compte des licences blanches dans le socle de base et sur la situation des clubs régionaux accédant en championnat de France Nationale 3. Il en ressort que, malgré les diverses contraintes rédactionnelles, le dispositif, voté par la dernière assemblée générale, recevra les modifications utiles, après consultation des instances concernées, pour en décliner une application correspondant à la volonté de développement exprimée par les divers acteurs du Handball lors des délibérations de Vittel.

*Hors réunion, et après vérification d'une part dans le document préparatoire diffusé aux délégués le 22 mars 2006 (pages 149 et suivantes) qui est la référence des propositions présentées à l'assemblée générale, et d'autre part dans le procès verbal de cette assemblée générale établi à partir de la transcription de l'enregistrement des débats (point 41), il apparaît que :*

- Les licences blanches ne peuvent, en aucun cas, être incluses dans le socle de base (pages 150, 151 et 152 du document de référence)*
- le sujet des licences blanches n'a été soulevé par aucun intervenant lors de l'assemblée générale.*
- les exigences requises pour les équipes de division pré-nationale doivent être alignées sur les orientations nationales (socle de base) pour pouvoir accéder à la Division Nationale 3 masculine et/ou féminine (page 150 du document de référence).*

### 12.3 – Proportionnalité hommes/femmes

Georges Format rappelle l'exigence pour les diverses instances dirigeantes de respecter la règle de proportionnalité lors des élections statutaires prévues au terme de l'Olympiade en cours. Il souhaite que les conséquences de cette disposition soient anticipées afin de permettre une représentativité correspondant à l'implication de la population féminine dans notre sport. Des propositions ont été émises par le groupe de travail en charge de ce dossier qui ont été confortées par la volonté exprimée à la faveur des Assises de Seignosse. Dans cette perspective, appuyant l'une des propositions exprimées, le Conseil d'Administration incite fortement les Ligues et Comités à féminiser leur délégation pour l'assemblée générale d'avril 2007

### 12.4 – Lisibilité, cohérence et clarification des règlements généraux

Georges Format rappelle que les incohérences qui peuvent être identifiées dans certains textes réglementaires ne relèvent pas directement de l'élaboration de l'annuaire proprement dite, mais d'un travail d'analyse en profondeur de ces textes, qui est l'objet du groupe thématique « Lisibilité, cohérence et simplification des règlements généraux »

Il rappelle également que des évolutions des règlements fédéraux prennent leurs origines parmi diverses sources : la filière « ascendante » (vœux en provenance des Ligues et Comités), la filière fédérale (propositions des commissions, du Bureau Directeur, de la DTN), les contributions des Conseils des Présidents de Ligue et des Présidents de Comité, les travaux des groupes de réflexion transversaux, ... Cette grande diversité des initiatives, si elle constitue une richesse évidente, est susceptible de générer de longs débats, des incompréhensions, des lourdeurs, et, sans doute, de complexifier les textes avec la prise en compte de tout ou partie des suggestions. Il est donc nécessaire de prendre en compte ce constat, d'organiser les propositions, de faciliter les échanges, d'enrichir le débat, de rapprocher les points de vue, de provoquer le consensus, d'afficher l'adhésion et le partage par le plus grand nombre, et de garantir, in fine, l'application des décisions.

Il présente ensuite la méthodologie retenue pour organiser le travail du groupe, dont la composition devra inclure celles et ceux qui sont au cœur du dispositif, dans un souci de représentativité des diverses composantes et afin de créer les synergies indispensables à la réussite :

- étape 1 (décembre 2006- mi janvier 2007) : cette première étape doit permettre d'identifier les anomalies figurant dans l'annuaire actuel (qui vont de la faute d'orthographe ou de syntaxe à des erreurs de rédaction ou des phrases sibyllines générant des incohérences ou des contradictions, de nature à en altérer la compréhension) puis de « purger » l'annuaire des « passages indésirables », ce qui doit déboucher sur des propositions de modifications.

- étape 2 (fin janvier – février 2007) : un important échange entre les diverses structures doit s'engager à partir des observations résultant de l'étape 1 et des propositions émises, pour aboutir à l'élaboration de textes de synthèse, résultant d'un consensus majoritaire.

- étape 3 (début mars 2007) : cette étape se concrétisera par la finalisation des textes résultant des échanges précédents, après validation par le Conseil d'Administration, qui seront présentés à l'Assemblée Générale.

## 12.5 – Organisation des compétitions

Jean-Claude Moreau présente brièvement une première mouture des propositions de la commission : aménagement des championnats de France moins de 18 ans masculins et féminines, de la grille de remboursement des frais de déplacement pour les coupes de France, de la péréquation pour les clubs qui se déplacent en Corse, de la phase finale métropolitaine du championnat de France Nationale 3 masculine, de la participation des Ligues ultramarines aux phases finales des championnats de France (ces dernières propositions seront soumises à la réunion annuelle des Ligues ultramarines de janvier 2007).

Il commente ensuite les résultats d'une enquête sur la coupe de France menée auprès des clubs nationaux ayant l'obligation de participer (taux de réponse : 30%) : la majorité des clubs ayant répondu (plus de 60%) considèrent que l'obligation de participer n'aide pas à la promotion de la compétition et qu'il faut la remettre en cause, notamment à cause des dépenses trop lourdes qu'elle génère. Toutefois plus de 90% pensent que la coupe de France doit continuer d'exister et près de la moitié d'entre eux déclarent qu'ils s'engageraient en l'absence d'obligation. Les principales évolutions souhaitées concernent : le principe de la pénalité financière en cas de forfait et l'adaptation des frais d'arbitrage selon le niveau de jeu.

## 13 – Finances et ressources humaines

### 13.1 – Exécution budgétaire 2006

Monique Ansquer présente et commente le bilan de l'exécution budgétaire au 31 octobre 2006 : celle-ci est conforme au budget prévisionnel et le résultat intermédiaire affiché ne préjuge en rien le résultat final de l'exercice. Elle précise que le fonds de mutualisation DFE a été distribué avec une enveloppe supérieure à celle prévue au budget, mais correspondant aux fonds récoltés en 2006 et après le travail fait par la commission ad hoc.

Elle rappelle (voir point 11.3 ci-dessus) que si la réalisation à fin décembre se révélait positive, une aide financière serait faite aux Ligues pour contribuer aux frais de personnels supplémentaires provoqués par le démarrage de Gest'hand.

### 13.2 – Budget prévisionnel 2007

Il est en préparation (Monique Ansquer, Alain Koubi et Philippe Bana) et sera terminé fin janvier.

### 13.3 – Mise en œuvre de la Convention Collective Nationale du Sport

L'arrêté portant extension vient d'être signé et publié. Elle est donc applicable à tous les acteurs du champ sportif depuis le 25 novembre 2005.

Monique Ansquer rappelle la démarche suivie pour le personnel fédéral : dénonciation de la convention de travail en vigueur, entretiens individuels menés par le Directeur Administratif, réunions régulières avec les délégués du personnel.

Elle évoque les principes directeurs que la Fédération souhaite mettre en place et qui ont été présentés lors d'une réunion d'information du personnel (descriptifs de poste et classifications revus suite aux entretiens, arrêt du système de grille et de l'automaticité des changements d'échelon pour permettre la mise en place progressive d'une rémunération individuelle incluant une part variable).


Elle informe le Conseil d'Administration de la décision prise avec les représentants des Présidents de Comité de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil des Présidents de Comité une intervention du CoSMoS pour répondre aux principales questions qui se posent à eux sur la CCNS, Parallèlement sur deux journées, les 26 janvier 2007 après-midi et 27 janvier au matin, les Présidents de Ligue ou la personne référente en matière sociale qu'ils auront désigné, seront réunis pour approfondir, toujours avec la juriste du CoSMoS, les principales difficultés de mise en place, et tenter d'avoir une approche commune pour les emplois de même nature.

#### 13.4 – Gestion du fonds de mutualisation Développement – Formation – Emploi

Monique Ansquer rappelle les modalités d'attribution de l'aide attribuée aux Ligues et aux Comités pour la saison 2005 – 2006 (année budgétaire 2006). Il ne s'agit pas d'une répartition « au prorata de ... », mais d'une aide déterminée selon un calcul à partir du coût réel du poste, déduction faite des autres aides, pondéré par plusieurs critères (évolution quantitative positive, du nombre de clubs et de licences compétitives notamment, nombre de CTS, compte de résultat de l'année considérée, taux de pénétration, implication du CTF dans la politique régionale, voire nationale, respect des directives nationales).

La séance est levée à 12h.

Claude PERRUCHET

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke.

Secrétaire Général

André AMIEL

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop and a smaller signature below it.

Président de la FFHB